



# BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 09.07.2007

Modifié 19.06.2007

**Aquabrome Regenerator**

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Nom commercial**

**Aquabrome Regenerator**

Rez.-Nr. 410502

**Fabricant / fournisseur**

BAYROL France SAS - A Chemtura Company  
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex  
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 60, Fax +33 (0)4 72 53 23 69

E-Mail bayrol@bayrol.fr

Internet www.bayrol.com

**Renseignements en cas d'urgence**

Centre Anti-Poisons - 200 rue de Faubourg Saint Denis- 75475 Paris  
Cedex 10

Téléphone 01 40 05 48 48

**Conditions d'utilisation recommandées**

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

## ! 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**! Classification**

Xn; R22

Xi; R41

**Phrases R**

22

Nocif en cas d'ingestion.

41

Risque de lésions oculaires graves.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification
70693-62-8	274-778-7	Pentapotassium-bis(peroxymonosulfate)-bis(sulfate) (Peroxymonosulfate de potassium)	91	C R34; Xn R22

## 4. PREMIERS SECOURS

**Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.



---

#### Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Tout moyen d'extinction approprié**  
eau

**Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

#### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### Les précautions individuelles

Eviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### Les méthodes de nettoyage

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions lors de la manipulation

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conservier les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Protection respiratoire

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

#### Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

**Protection des yeux**

lunettes de protection

**Mesures générales de protection**

Eviter de toucher avec les yeux.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Etat</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
granulé	blanc	inodore

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>pH à la livraison</b>	2 - 3	20 °C	10 g/l	potentiometrique	
<b>Densité en vrac</b>	ca. 1100 kg/m <sup>3</sup>				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	250 g/l	20 °C			

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Conditions à éviter**

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des réducteurs.

Réagit avec les lessives alcalines.

**Produits de décomposition dangereux**

anhydride sulfureux

oxygène

**Décomposition thermique**

Remarque Décomposition exothermique &gt;70 °C

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL 50 aiguë par ingestion</b>	1323 mg/kg	rat		
<b>DL 50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 11000 mg/kg	lapin		
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			
<b>Constatations empiriques</b> le produit est irritant pour les muqueuses				

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Remarques générales

Une réduction rapide ou une décomposition en bisulfate de potassium et en oxygène se produit dans les eaux usées.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Code déchets

06 03 99

### Nom du déchet

déchets non spécifiés ailleurs

### Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

### Produit de nettoyage recommandé

eau

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Pentapotassium-bis(peroxymonosulfate)-bis(sulfate) (Peroxymonosulfate de potassium)), 8, III

### Transport maritime IMDG

UN 3260 CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Pentapotassium-bis(peroxymonosulphate)-bis(sulphate)), 8, III

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 3260 Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s. (Pentapotassium-bis(peroxymonosulphate)-bis(sulphate)), 8, III

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Remarques relatives à l'identification

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

### Identification

Xn Nocif

### Phrases R

22 Nocif en cas d'ingestion.  
41 Risque de lésions oculaires graves.



# BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 09.07.2007

Modifié 19.06.2007

**Aquabrome Regenerator**

---

## Phrases S

- |    |  |
|----|--|
| 17 | Tenir à l'écart des matières combustibles.   |
| 2  | Conserver hors de la portée des enfants.   |
| 26 | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| 39 | Porter un appareil de protection des yeux/du visage.   |
| 46 | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.              |
| 56 | Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.             |

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

### Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.